

A FEW CONSIDERATIONS REGARDING THE CLASSIFICATION OF ANGLICISMS IN FRENCH LANGUAGE AND THEIR INFLUENCE

Larisa-Elena Alui-Gheorghe

PhD Student, „Alexandru Ioan Cuza” University of Iași

Abstract: Nowadays, English language represents one of the main sources of borrowings for many other languages, including French language. This article aims to analyze some aspects regarding the classification of Anglicisms in French language. As we may notice, French language borrowed many terms and notions from English and this became one of the main concerns of some linguists, who, in order to evaluate the situation, classified the Anglicisms according to particular criteria.

Keywords : borrowing, Anglicisms, French language, English language

Définir le terme « anglicisme »

L'emprunt se trouve parmi les phénomènes les plus fréquents pour l'enrichissement d'une langue. C'est un processus qui se trouve dans une relation très étroite avec l'évolution de tout ce que signifie science, technique, progrès. Il se déroule continuellement, comme une nécessité de la langue de se renouveler. L'emprunt peut être défini comme : « le procédé par lequel les utilisateurs d'une langue adoptent intégralement, ou partiellement, une unité ou un trait linguistique (lexical, sémantique, phonologique, syntaxique) d'une autre langue »¹.

Beaucoup de linguistes considèrent que l'emprunt est « le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts des langues »². Le mot *emprunt* peut être utilisé comme terme générique pour deux idées. Ainsi, par ce mot nous pouvons désigner l'acte d'emprunter, mais aussi l'élément emprunté³. Christiane Loubier remarque le fait qu'un emprunt reste un emprunt même s'il est entré et généralisé depuis longtemps. La raison pour laquelle cela arrive, c'est dû à leur origine étrangère. Ainsi des mots tels *handball*, *football* sont des termes qui ont été très bien intégrés dans le lexique français, mais ils gardent leur statut d'emprunt. Un fait important qui a été remarqué est qu'« avant d'être considéré comme emprunt, un terme nouveau est considéré néologisme »⁴.

Les causes de l'apparition des nouveaux mots dans une langue sont multiples. On a divers facteurs qui peuvent constituer des points de départ pour l'apparition d'un nouveau mot. Chantal Bouchard identifie deux causes principales⁵. La première est constituée par le fait qu'une chose, une technique nouvelle doit pénétrer dans une langue avec le terme qui le désignait sur le territoire voisin. La seconde cause se trouve en liaison avec différents facteurs d'origine psychologique, économique et sociale. Ainsi, beaucoup de personnes tendent à utiliser des mots des langues qui dominent du point de vue économique, social et scientifique : « Tout se passe comme si les pays les plus avancés autrefois ceux qui étaient

¹ Jean Dubois, *Dictionnaire de linguistique et des sciences de langage*, Larousse, Paris, 1994, p. 322.

² *Idem*, page 10.

³ Felicia Dumas, *Lexicologie française*, Demiurg, Iasi, 2008, p. 149.

⁴ Chantal Bouchard, « L'anglicisme, une obsession nationale » dans *Recherches sociographiques*, vol. 30, n° 1, p. 68.

⁵ Jean Feller, « Le Franglais, pourquoi pas ? » dans *Communication et langages*, n°26, 1975, p. 12.

seulement les plus forts, dictaient leur foi linguistique aux autres »⁶. Les linguistes considèrent que l'emprunt est dans une étroite relation avec le « prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (mélioration), ou bien le mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre (péjoration) »⁷

La langue anglaise est peut-être la langue qui a réussi le mieux d'imposer sa suprématie en rapport aux autres langues. Elle a pénétré dans la plupart sinon dans tous les domaines de l'activité humaine. Cela peut être vu comme une conséquence de la suprématie politique des pays tels les Etats-Unis de l'Amérique et Le Royaume Uni de Grande-Bretagne. Cette suprématie politique a apporté aussi une suprématie culturelle et sociale vers les pays conquis, mais aussi vers les pays voisins. Jean Feller invoque la même raison quand il parle de la question des emprunts de mots anglais : « On s'empare d'un mot d'une langue étrangère, non seulement parce que ce mot est plus commode, mais surtout parce qu'il désigne une technique, une notion ou des mœurs nouvelles, résultant d'une différence d'évolution d'un pays à l'autre. C'est pourquoi ils sont proprement intraduisibles ; il faut les prendre tels quels avec tout leur poids et leur charge de signification nouvelle »⁸

Le mot « *anglicisme* » est utilisé pour désigner tout mot d'origine anglaise qui se trouve dans une autre langue. Au cours du temps, les linguistes ont donné plusieurs définitions de ce mot ainsi qu'aujourd'hui il est utilisé pour désigner un certain mot, mais aussi le processus d'emprunt à la langue anglaise.

Dans son livre, *Les Anglicismes – danger ou enrichissement de la langue française ?*, Maurice Pergnier nous propose trois définitions⁹ pour ce terme. La première définition considère l'anglicisme comme un terme utilisé accidentellement dans un énoncé en français. Dans ce cas, on n'a pas de limites, car chaque utilisateur a la liberté d'insérer un mot d'origine anglaise dans son discours. La seconde définition du mot voit l'anglicisme comme un terme d'origine anglaise ou « *influencé par l'anglais* »¹⁰. Il est fréquemment utilisé dans la langue et intégré dans le lexique de la langue française ce qui fait qu'il est entré dans les dictionnaires et les glossaires. La troisième acception définit l'anglicisme comme un mot employé de manière *fautive* à la place du mot correct.

Paul Bogaards élargit la définition du mot *anglicisme*. Ainsi, il considère que le mot anglicisme ne doit pas être utilisé seulement pour désigner un mot d'origine anglaise. Selon lui, l'anglicisme devrait désigner toute influence anglaise qui se manifeste en français. Au delà des mots empruntés à la langue anglaise, on doit considérer comme anglicismes tout ce qui apporte une modernité à la langue : « il est question aussi de la reprise de phonèmes, de préfixes, de suffixes et des tendances plus globales qui mènent à des formes originales qui ne sont pas directement dues à l'anglais »¹¹. Bogaards considère que le mot anglicisme devait avoir les sens suivants : « l'un défini comme une disposition du locuteur, l'autre comme une particularité de la matière linguistique »¹².

Classification des anglicismes

⁶ Jean Dubois, *Op. cit.*, p. 177.

⁷ Jean Feller, *Op. cit.*, p. 12.

⁸ Maurice Pergnier, *Les Anglicismes – danger ou enrichissement de la langue française*, Presses Universitaires de France, 1989, Paris, p. 19.

⁹ *Idem*, page 20.

¹⁰ Paul Bogaards, *On ne parle pas français – la langue française face à l'anglais*, De Boeck, Brussels, 2008, p. 57.

¹¹ *Idem*, p. 58.

¹² Maurice Pergnier, *Op. cit.*, 1989, Paris, p. 89.

En fonction de la manière dont les mots d'origine anglaise sont entrés dans la langue française, ils ont été classifiés en plusieurs types. Cette classification résulte de la partie du mot qui a été affectée le plus. Dans son livre publié en 1989, *Les Anglicismes – danger ou enrichissement de la langue française*, Maurice Pergnier classe les mots d'origine anglaise. Ainsi le linguiste distingue entre *les anglicismes sémantiques, les calques, les anglicismes paralinguistiques et les faux amis*.

A. L'anglicisme syntaxique

L'anglicisme syntaxique le plus souvent utilisé est *le calque*. Le calque est considéré l'une des interférences les moins *visibles*. Il ne porte pas sur le signifiant, mais il met en jeu « les structures sous-jacentes du signifié »¹³. Chantal Bouchard considère que cette forme d'anglicisme est « la plus violemment condamnée »¹⁴. Le calque peut être grammatical, mais aussi lexical. Le calque est défini par les linguistes comme : « un emprunt d'un genre particulier : on emprunte à la langue étrangère le syntagme, mais on traduit littéralement les éléments qui les composent »¹⁵. Il est devenu l'un des phénomènes les plus productifs dans la langue française¹⁶. Le calque grammatical est plus fréquent dans les traductions. Le calque lexical est rencontré souvent dans le cas des expressions idiomatiques qui sont traduites en français. Les linguistes insistent sur le fait que les deux types de calques se rencontrent ensemble dans la plupart des cas. Ils peuvent être envisagés comme un transfert de dénomination d'une langue à l'autre. Le calque englobe des réalités diverses. Il va : « de la transposition fautive de structures grammaticales étrangères à l'adaptation des concepts exprimés sous une forme modelée de près ou de loin sur la structure conceptuelle de la langue dans laquelle ils ont été d'abord introduits, avec tous les degrés intermédiaires »¹⁷.

Les calques morphosyntaxiques touchent quelques secteurs de la grammaire même si l'influence de l'anglais n'a pas été trop grande à ce niveau-là. Parmi les calques morphosyntaxiques que Maurice Pergnier trouve dangereux pour la langue, nous pouvons compter : l'inversion Nom-Adjectif ou Nom déterminé – Nom déterminant. Dans la langue anglaise, le déterminant (l'adjectif) précède le nom, mais cela n'est pas souvent rencontré dans la langue française. Cependant, il y a des exemples d'expressions empruntés à l'anglais où on garde l'ordre de l'anglais. L'exemple le plus connu est *compact disque*.

Les calques lexicaux et idiomatiques sont plus souvent rencontrés au Canada qu'en France à cause d'une influence plus grande de l'anglais dans ce pays.

B. L'anglicisme paralinguistique

L'anglicisme paralinguistique est défini par Maurice Pergnier comme un procédé d'écriture qui substitue des idéographies anglaises aux idéographies françaises correspondantes. Les exemples les plus connus sont les abréviations et les initiales conventionnelles, mais il faut y ajouter un certain nombre d'autres faits qui s'introduisent en même temps que des innovations techniques ou sociales.

¹³ Chantal Bouchard, *Op. cit.*, p. 72.

¹⁴ Vinay Jean-Paul, Darbelnet Jean, *Stylistique comparée du français et de l'anglais : méthode de traduction*, Didier, Paris, 1976, p. 47.

¹⁵ Jean Dubois, *Op. cit.*, p. 74.

¹⁶ Maurice Pergnier, *Op. cit.*, p. 91.

¹⁷ *Idem*, page 73.

Dans le cas des abréviations et des initiales, un exemple très connu est l'abréviation de *Mr* qui remplace *M.* de *Monsieur*. Un autre exemple est celui du mot *professeur*. Dans ce cas, Pergnier remarque la tendance à remplacer l'abréviation *P^r* par l'abréviation américaine *Prof.* Au delà de ces exemples qui supposent l'anglicisation d'un mot, on a certains termes anglais qui ont pénétré dans plusieurs langues, non seulement en français. Les plus connus sont : *TV*, *wifi*, *PC*.

Maurice Pergnier ajoute dans cette catégorie certaines *idéographies arithmétiques*. Il dit que l'introduction de ces symboles est le résultat du progrès de la technique et de l'électronique. Le plus significatif exemple qu'il donne est l'utilisation de la virgule pour séparer les milliers, qui est propre à l'anglais au détriment du point qui est propre au système français.

C. L'anglicisme sémantique

Une autre catégorie de mots d'origine étrangère que nous pouvons rencontrer dans la langue française est celle des anglicismes sémantiques ou *faux amis*. Maurice Pergnier remarque que l'appellation « *faux amis* » a été donnée par Koessler et Deroquigny dans leur livre, *Les faux amis ou les pièges du vocabulaire français*. Les mots qui entrent dans cette catégorie se caractérisent par le fait qu'ils n'introduisent pas un nouveau *signifiant*¹⁸ dans la langue. Ce fait représente une des causes pour lesquelles un mot de ce type peut passer inaperçu par les utilisateurs. Chantal Bouchard dit à propos de ces faux amis de la langue française que « le signifié évolue dans les deux langues de façon divergente »¹⁹. Pratiquement, on attribue un sens anglais à un mot français.

Ce type d'anglicisme est rencontré dans la langue française depuis longtemps. Ainsi beaucoup de mots se sont très bien intégrés dans le français de manière qu'ils sont difficiles à reconnaître même pour un parleur natif.

Pour donner une meilleure compréhension de ce type d'anglicisme, Maurice Pergnier présente deux dimensions fondamentales dans une langue : diachronique et synchronique. *La dimension diachronique* envisage la langue comme un organisme en mouvement. Les mots changent ou acquièrent des sens nouveaux. Il est très difficile de garder un mot avec les mêmes sens qu'il avait quelques siècles avant. *La dimension synchronique* vise le fait que, pour intégrer un emprunt, la langue peut faire appel à des mots déjà existants dans la langue. Ainsi, « dès le départ, le mot emprunté est, dans la langue emprunteuse analogue mais non identique à ce qu'il est dans la langue d'emprunt »²⁰. Les utilisateurs d'une langue peuvent utiliser le même signifiant, mais avec des signifiés différents.

Les faux anglicismes ou *les faux emprunts*²¹ représentent aussi un point important pour la langue. Ils peuvent être constitués d'éléments empruntés, mais sans avoir dans la langue prêteuse l'unité qui résulte. Un mot de ce type est : *tennismen* (en anglais, on utilise *tennisplayer*). Un autre type de faux anglicisme est celui constitué d'un mot français et d'un suffixe propre à l'anglais. Par exemple, on a le mot *zapping* qui est formé du verbe *zapper* et le suffixe anglais *-ing*.

¹⁸ Chantal Bouchard, *Op. cit.*, p. 69.

¹⁹ Maurice Pergnier, *Les Anglicismes – danger ou enrichissement de la langue française*, Presses Universitaires de France, 1989, Paris, p. 77.

²⁰ Christiane Loubier, *Op. cit.*, p. 12.

²¹ Paul Bogaards, *Op. cit.*, p. 22.

D. L'anglicisme lexical

Les anglicismes lexicaux ou les *emprunts intégraux*²² sont les mots qui sont directement empruntés à la langue anglaise. Dans ce cas, les deux composants d'un mot (le signifiant et le signifié) sont empruntés à l'anglais. Dans la majorité des cas, le mot emprunté ne retient pas tous les sens qu'il avait dans la langue d'origine. Maurice Pergnier remarque que la notion de *franglais*²³ est le plus souvent associée à ce type d'anglicismes.

Ces mots sont facilement reconnaissables grâce à leur caractère d'étrangeté. Ainsi ils sautent les plus facilement aux yeux d'un locuteur natif. Si, au début, ils gardent leur graphie d'origine, au cours du temps, ces mots sont intégrés au lexique de la langue française par différents procédés telle la dérivation. Quelques exemples de ce type sont les mots : *kit, look, week-end, scanner*. Certains mots ont été si bien intégrés qu'aujourd'hui on a des familles lexicales formées à partir du mot emprunté.

La politique de la langue française envers les anglicismes

La langue est envisagée comme un organisme vivant. Certains mots disparaissent, d'autres changent de sens, d'autres sont empruntés pour enrichir le lexique ou pour désigner une entité nouvelle. Le phénomène d'emprunt n'est pas un fait condamnable parce que chaque langue doit utiliser tous les moyens possibles pour survivre : « L'enrichissement néologique par injection des emprunts est certes un bénéfice pour une langue. Mais à une condition : que les utilisateurs de ces termes sachent les situer par rapport aux termes de leur langue »²⁴

L'emprunt devient un danger pour la langue au moment où ses utilisateurs en profitent et l'emploient dans des situations où il n'est pas nécessaire. Christiane Loubier appelle ce type « *emprunt inutile* ». Elle donne une liste de termes synonymes avec ce syntagme : *emprunts de luxe, emprunts snobs, emprunts superflus, emprunts parasitaires*. Christiane Loubier considère comme emprunt inutile tous les mots ou les syntagmes pour lesquels on a des correspondants en français.

L'Académie française a une position conservatrice. Cette institution n'interdit pas l'usage des mots étrangers, mais condamne l'excès : « Conformément à l'esprit de cette loi, et afin d'éviter l'emploi en trop grand nombre de termes étrangers, notamment anglo-saxons, dans les domaines scientifiques et techniques, les pouvoirs publics ont souhaité se doter d'un dispositif susceptible de favoriser **l'enrichissement du français** dans le plus grand nombre possible de domaines spécialisés »²⁵

Le linguiste Maurice Pergnier prend aussi position contre les mots d'origine anglaise. Il présente les anglicismes comme une véritable menace pour la langue française. Il attire l'attention sur le fait que les Français doivent être plus conservateurs parce que l'échange entre l'anglais et le français n'a pas les mêmes proportions : « Ils ne sont la plupart conscients que l'échange entre leur langue et la langue anglaise est devenu démesurément inégal »²⁶. Le linguiste voit l'ascension de l'anglais comme un fait qui ne peut être contrôlé et cela est dû aux circonstances politico-économiques.

²² Le terme « *franglais* » a été introduit par René Etiemble dans son livre, *Parlez-vous franglais ?*

²³ Maurice Pergnier, *Op. cit.*, p. 192-193.

²⁴ www.academie-francaise.fr

²⁵ Maurice Pergnier, *Op. cit.*, p. 205.

²⁶ Paul Robert, Josette Rey-Debove, Alain Rey *Le Nouveau Petit Robert*, Le Robert, Paris, 2007, p. 1097.

Maurice Pergnier affirme qu'il ne condamne pas l'usage et l'apprentissage de la langue anglaise comme langue internationale. Il n'est pas d'accord avec la contamination de la langue française ou d'une autre langue avec des mots d'origine anglaise si ceux-ci ne sont pas nécessaires. Il appelle les mots qui ne sont pas nécessaires des « *emprunts stupides* ». Il soutient aussi qu'une partie de la population adopte ce mélange entre français et anglais pour montrer une maîtrise de la langue anglaise et pour s'identifier avec tout ce qui signifie modernité, nouveauté.

Le terme qui est utilisé pour désigner l'influence de l'anglais sur le français est *franglais*. Ce terme a été introduit par le grammairien Max Rat. Il définit le franglais comme « ce français émaillé de vocables britanniques que la mode actuelle nous impose »²⁷. Ce terme a été répandu par René Etiemble par la publication de son livre, *Parlez-vous franglais?*, paru en 1964. Ces auteurs conçoivent le franglais comme un fait nuisible pour la langue française. Ils avertissent sur cet usage exagéré des mots d'origine anglaise et américaine. Le *Dictionnaire de linguistique et des sciences de langage* de Larousse donne une connotation péjorative au mot franglais. Ainsi, il « désigne d'une manière péjorative l'ensemble des néologismes d'origine anglo-américaine introduits dans la langue française »²⁸.

Conclusions

Les anglicismes représentent l'un des problèmes les plus importants de la langue française parce qu'ils constituent la source d'où le français emprunte la plupart des mots. Certains linguistes considèrent comme anglicisme non seulement les mots empruntés, mais toutes les attitudes qui renvoient à la langue anglaise. La réaction de défense de la langue se concrétise dans beaucoup de cas par la francisation des mots qui sont introduits. Ainsi, nous avons observé le fait que presque chaque mot est modifié du point de vue de la graphie. S'il n'est pas modifié de ce point de vue, il est au moins modifié du point de vue phonétique.

L'attitude des locuteurs envers les anglicismes varie. Cependant, les linguistes recommandent l'utilisation des mots qui sont vraiment nécessaires, pour éviter les emprunts inutiles et pour défendre la langue française contre les néologismes étrangers.

BIBLIOGRAPHY

1. Bogaards Paul, *On ne parle pas franglais – la langue française face à l'anglais*, De Boeck, Brussels, 2008
2. Bouchard Chantal, « L'anglicisme, une obsession nationale » dans *Recherches sociographiques*, vol. 30, n° 1, pp. 67-90
3. Dubois Jean, *Dictionnaire de linguistique et des sciences de langage*, Larousse, Paris, 1994
4. Dumas Felicia, *Lexicologie française*, Demiurg, Iasi, 2008
5. Feller Jean, « Le Franglais, pourquoi pas ? » dans *Communication et langages*, n°26, 1975, pp. 11-13
6. Loubier Christiane, *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Québec, Office québécois de la langue française
7. Pergnier Maurice, *Les Anglicismes – danger ou enrichissement de la langue française*, Presses Universitaires de France, 1989, Paris

²⁷ Jean Dubois, *Op. cit.*, p. 210.

²⁸ Franz H. Mautner: *Wort und Wesen: kleinere Schriften zur Literatur und Sprache*. Insel Verlag, Frankfurt am Main, 1974, S. 105.

8. Robert Paul, Rey-Debove Josette, Rey Alain *Le Nouveau Petit Robert*, Le Robert, Paris, 2007

9. Vinay Jean-Paul, Darbelnet Jean, *Stylistique comparée du français et de l'anglais : méthode de traduction*, Didier, Paris, 1976